

**Communauté de Communes du Canton de La Chambre  
La 4C**

**45 Route de La Combe 73130 ST ETIENNE DE CUINES**

**Tél : 04 79 56 26 64 – Fax : 04 79 59 40 79 – Mail : comcomcc@orange.fr**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU LUNDI 4 JUN 2018**

**Présents** : Mesdames BERTRAND, PION (Suppléante de Monsieur Roger COHENDET), DUPENLOUP, DIERNAZ, BIGNARDI, COMBET-BLANC, CLEMENT, CORVAL, PERNET et Messieurs DURIEUX, BAUDIN, PORTAZ, CECILLE (suppléant de Monique CHEVALLIER), Robert COHENDET, POUCHOULIN, BONNIVARD, ARNOUX, JAMEN, CHENE, GIRARD, BERARD, ANDRE, ROCHETTE.

<b>Absents excusés</b> :	Madame Sandrine DAUTIEE	procuration à	Monsieur Gérald DURIEUX
	Madame Josiane SON	procuration à	Monsieur Christian ROCHETTE
	Monsieur Christophe JAL	procuration à	Monsieur Simon POUCHOULIN
	Monsieur Dominique LAZZARO	procuration à	Madame Françoise COMBET-BLANC
	Monsieur Gérard BORDON	procuration à	Monsieur Philippe GIRARD
	Monsieur Marcel LAMOTTE	procuration à	Madame Corinne CORVAL
	Monsieur Philippe BOST		
	Monsieur Guy GONTHIER		

**INFORMATIONS GENERALES SUR FIBREA PAR M. DOMINIQUE JACON, DIRECTEUR GENERAL ET PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOREA**

M. JACON précise qu'il s'exprime ce soir au nom de FIBREA et en aucun cas au nom de la société COVAGE, repreneur.

Dans un premier temps, il rappelle le contexte de la fibre optique en Savoie :

- 2010 projet de déploiement sur le département de la Savoie et choix de la délégation de service public dans le but d'associer des fonds publics et privés,
- 2016 : Signature de la DSP avec Axione,
- Septembre 2017 : Arrêt de la DSP et lancement d'une nouvelle procédure,
- 2018 : renonciation par le Département à une procédure de DSP et choix de l'appel à manifestation d'engagement local (AMEL) en raison de l'évolution du potentiel et des besoins.

Conséquence : le déploiement de la fibre optique sur le département sera entièrement financé par des fonds privés (opérateurs).

Dans un second temps, M. JACON expose la situation de FIBREA.

A l'origine, cette structure avait été créée pour recueillir l'embryon de réseau présent sur le secteur. S'en est suivie une course à l'investissement avec pour objectif la délégation de service public puisque le délégataire avait pour obligation de reprendre l'existant au jour j et à trois ans. L'absence de concertation avec le département et le niveau important des investissements réalisés ont conduit FIBREA vers des difficultés financières en 2017. Il y a eu des changements au niveau de la Direction à ce moment-là.

Des échanges ont eu lieu avec le Département, les différents opérateurs ont été informés de la mise en vente de FIBREA. La cession des parts de SOREA dans la société FIBREA s'est concrétisée avec la société COVAGE, déjà implantée dans l'Hérault et en Haute-Savoie (environ 69%). Les collectivités seront toujours membre du Conseil d'Administration.

Le planning de déploiement a été établi sur six ans avec pour objectif le raccordement de 97% des foyers et des propositions de solutions alternatives pour les 3% restant (notamment le satellite).

L'intérêt de ce rachat pour COVAGE est de posséder un réseau déjà important pour répondre à l'AMEL.

Le Président rappelle que sur le territoire de la 4C, la priorité devra être donnée aux ZAE et aux zones blanches.

M. JACON assure que les zones blanches constituent un intérêt certain pour le repreneur en raison de leur fort taux de pénétration au moment de l'arrivée de la fibre optique.

La force de FIBREA réside dans sa capacité à mobiliser la fibre optique existante par le biais de contrats (EDF par exemple).

M. COHENDET, Maire délégué de la commune nouvelle de St François Longchamp, souligne de nombreux engagements oraux de la part de FIBREA et pose la question de leur devenir.

M. JACON précise qu'il conviendra de formaliser ces engagements au cas par cas.

M. PORTAZ, Maire de la Chapelle, s'interroge sur la hauteur de l'investissement de COVAGE et sur le retard pris dans le planning de déploiement.

La société COVAGE a un plan d'investissement de 150 millions d'euros et procédera à la recapitalisation de FIBREA. Ce dernier montant est en cours de calcul.

Le planning de déploiement est établi à 6 ans en une seule phase, au lieu des deux phases de 5 ans initialement prévues. Ceci permettra de rattraper le retard.

M. CHENE souligne l'importance de l'existant, soit environ 500 kms de réseau de fibre optique.

Le Président remercie M. JACON pour son intervention et l'invite à une nouvelle rencontre d'ici quelques mois afin d'informer les élus de l'évolution du dossier.

### **APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 22 MARS ET 10 AVRIL 2018**

Aucune remarque n'est formulée.

Adoption à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DES GITES RURAUX**

Le Président donne la parole à M. CHENE, Vice-Président en charge des finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

Le Président précise que la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle a prévu jusqu'au 18 novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation ayant été confiée aux centres de gestion volontaires, le Cdg73 a accepté d'être médiateur auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, en cas de litige avec leurs agents.

Il indique que, s'agissant d'une mission facultative proposée par le Cdg73, les employeurs locaux sont libres d'y adhérer.

Ce nouveau service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est déjà inclus dans la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés.

Le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le CdG73 jusqu'au 18 novembre 2020, date de fin de l'expérimentation nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le CDG73.

### **DELIBERATION SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS DE SAVOIE**

Le Président, après s'être assuré que tous les élus avaient reçu et pris connaissance du document de présentation, donne lecture du projet de délibération.

- Préciser et formaliser les modalités de prise en compte des zones blanches (Zones de détresse numérique).
- Apporter des précisions quant aux engagements financiers induits par ce schéma.
- Les décisions formalisées dans ce schéma sont contradictoires avec les décisions subies sur le terrain (fermeture de guichets d'accueil dans les gares SNCF, restriction des services dans les Sous-Préfectures, fermeture annoncée de certaines trésoreries...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **EMET** un avis favorable au projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, assorti des observations ci-dessous :
  - Intégrer, formaliser et planifier l'équipement numérique des zones blanches (Zones de détresse numérique)
  - Apporter des précisions quant aux engagements financiers induits par ce schéma.
  - Les décisions formalisées dans ce schéma sont contradictoires avec les décisions subies sur le terrain (fermeture de guichets d'accueil dans les gares SNCF, restriction des services dans les Sous-Préfectures, fermeture annoncée de certaines trésoreries...).
- **AUTORISE** toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA 4C A LA FUTURE COMMISSION ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DU SPM**

Le Président donne la parole à M. ARNOUX, Vice-Président en charge du dossier.

Il s'agit là de constituer une gouvernance politique en créant une commission spécifique.

Les locaux de l'E.E.A. étant situés sur la commune de La Chambre, il est proposé de désigner le représentant de la 4C parmi les Conseillers Communautaires issus du Conseil Municipal de La Chambre.

M. DURIEUX, Maire de La Chambre, interrogera son Conseil Municipal sur le sujet et communiquera le nom de l' élu désigné.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE L'ADMR, L'EHPAD ET LA 4C POUR LE SUBVENTIONNEMENT DU PORTAGE DES REPAS POUR L'ANNEE 2018**

Le Président soumet aux membres présents la convention tripartite entre l'ADMR, l'EHPAD et La 4C définissant les modalités de financement du portage de repas. Par cette convention, la 4C s'engage à soutenir financièrement ce service par l'attribution d'une subvention de 0,65 € par repas servi pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018. Cette convention pourra être renouvelée par expresse reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec l'ADMR du Canton de La Chambre et l'EHPAD Bel'fontaine du Canton de La Chambre.

### **RENOUVELLEMENT POUR 3 ANS DE LA CONVENTION AVEC L'ADMR POUR L'ACTIVITE D'AIDE A DOMICILE**

Le Président soumet aux membres présents la convention l'ADMR et La 4C définissant les modalités de mise en œuvre d'actions de nature à favoriser l'aide et le maintien à domicile des personnes âgées et (ou) handicapées résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre. Par cette convention La 4C s'engage à soutenir financièrement ce service par l'attribution d'une subvention de 0,75 € de l'heure réalisée chaque année par les intervenants à domicile dans la limite de 30 000 € pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 et qui pourra être renouvelée par expresse reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec l'ADMR du Canton de La Chambre

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2018**

Le Président donne la parole à M. CHENE, Vice-Président en charge du dossier.

Celui-ci remercie la commission d'élus pour son travail sur ce dossier.

Il donne lecture des propositions de la commission :

- Centre hospitalier de St Jean de Maurienne pour les Olympiades 2018  
Proposition : 750 €  
Pour : 29      Contre : 0      Abstention : 0
- Maurienne TV  
La commission souhaite que Mme Sophie VERNEY, présente le projet avant de prendre une décision.  
Décision reportée.
- Tour de Savoie Mont-Blanc 2019  
Proposition : 10 000 € répartis sur deux exercices (2018 et 2019)  
Sous réserve de la participation des deux communes concernées : La Chambre et St François Longchamp  
Pour : 29      Contre : 0      Abstention : 0
- Mémoire d'Antan pour Demain  
100 ans – commémoration du 11 novembre 1918  
De nombreuses associations prévoient de célébrer cet anniversaire.  
Une réunion aura lieu le 8 juin 2018 à 10h en mairie de St Rémy : associations d'anciens combattants et élus.  
L'objectif étant de coordonner les manifestations avec une association référente.  
Proposition : 1 500 € sous réserve d'union à l'association coordonnatrice  
Pour : 29      Contre : 0      Abstention : 0
- Association des pêcheurs de l'Arc  
Rejet – Excédent financier
- Champions de ski  
Proposition : 100€ / jeune versés au club, soit 700 € en totalité  
Pour : 29      Contre : 0      Abstention : 0
- Jeunes sapeurs-pompiers de Maurienne  
Proposition : 750 €  
Pour : 29      Contre : 0      Abstention : 0

- Championnat de France des caisses à savons 2018  
Proposition : 800 €  
Pour : 29      Contre : 0      Abstention : 0

M. ANDRE, Maire de St Martin sur La Chambre souhaiterait l'attribution d'une subvention à l'Echo du Bugeon. Une demande écrite motivée doit être envoyée à la 4C pour étude par la commission avant toute attribution.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA 4C AU COPIL DU PLAN PASTORAL SUITE AU DECES DE M. CLAUDE PELLISSIER**

Le Président propose que M. GONTHIER, remplaçant de M. PELLISSIER soit désigné. S'il répond par la négative, un autre élu sera proposé.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA 4C POUR SUIVRE LE DOSSIER MAISON DE L'HABITAT**

M. Pierre-Yves BONNIVARD se porte candidat.

Pour : 29      Contre : 0      Abstention : 0

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Information de M. POUCHOULIN sur les recrutements à l'EPHAD**

- Poste de cadre de santé : dans un premier temps, recours à une société d'intérim spécialisée dans le domaine médical qui a mis en place une personne dans l'attente du recrutement définitif. Le poste sera pourvu à partir du 1<sup>er</sup> août 2018.
- Poste de direction : le Directeur actuel prenant sa retraite, une publication de vacance de poste a été faite auprès de CDG73. Une offre a également été publiée auprès de l'APEC (sans frais). Un Directeur a été recruté, il prendra ses fonctions le 3 septembre

A l'occasion de ces mouvements, M. POUCHOULIN a rencontré plusieurs fois le personnel pour dialoguer et répondre aux interrogations et appréhensions diverses. Cette démarche a été appréciée.

#### **Maison de santé pluridisciplinaire :**

Ce sujet sera porté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire en raison de l'absence de Mme CHEVALLIER et de M. JAL.

Le Président présente aux élus Mme Catherine BOUCHAGE, recrutée au poste d'adjoint de direction. Elle prendra ses fonctions le 8 août 2018.

Mme DUPENLOUP souhaite alerter les élus sur les difficultés rencontrées par les deux communes de la vallée des Villards pour la mise en œuvre de la liaison froide pour la rentrée 2018.

Les élus souhaitent être informés du nom choisi pour le futur office de tourisme, le terme « canton de la Chambre » ne pouvant plus être utilisé.

Pour rappel : inauguration de la classe CHAM jeudi 7 juin 2018 à 15h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Christian ROCHETTE,  
Président de La 4C



**Communauté de Communes  
du Canton de La Chambre**

45 route de la Combe - 73130 ST ETIENNE DE CUINES  
Tél. : 04 79 56 26 64 - Fax : 04 79 59 40 79  
Mail : eee@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>